



PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'établissement de l'école secondaire les Seigneuries tenue le lundi 14 juin 2021, à 18 h 45, via TEAMS.

Sont présents :

Monsieur Bryan Cardinal, Délégué au comité de parents
Madame Marlène Dubois, professionnel
Madame Julie Faucher, parent
Madame Monika Fitze, parent
Madame Isabelle Grimard, enseignante
Madame Michèle Joyal, enseignante
Madame Véronique Leclerc, parent
Madame France Légaré, parent
Monsieur Jean-Philippe Lehoux, enseignant
Madame Magalie Beaulac, élève
Madame Aglaé Perreault, directrice

Sont absents :

Madame Magalie Beaulac, élève
Madame Martine Blanchet, soutien
Madame Sarah-Maude Lecours, élève
Monsieur Yannick Pressé, parent

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM









Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18h48 heures.


2.0 MOT DE BIENVENUE

Monsieur Cardinal souhaite la bienvenue aux membres.

3.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
- 2.0 Mot de bienvenue du président ;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour ; 
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 ; 
- 5.0 Suivi au procès-verbal ;
- 6.0 Mot de la direction :
 - 6.1 Principes d'encadrement du coût des documents (Approbation) ; 
 - 6.2 Effets scolaires et frais chargés aux parents (Approbation) ; 
 - 6.3 Listes du matériel scolaire (Approbation) ; 
 - 6.4 Budgets fonds 2 et fonds 3 (Information) ; 
 - 6.5 Résolution prévisions budgétaires 2021-2022 (Adoption) ; 
 - 6.6 Entrée administrative, 19 août 2021 (Information) ;
 - 6.7 Projet éducatif/plan de réussite (Information) ; 
- 7.0 Rapport du président du CÉ :

- 7.1 Mot du président ;
- 7.2 Rapport annuel du CÉ (adoption) ; 
- 7.3 Budget CÉ – Trésorerie ;
- 8.0 Autres sujets :
 - a. Vaccins
 - b. Exemption des examens de fin d'année
 - c. Classe extérieure
 - d. Nomination de la direction adjointe
 - e. Gala Méritas
- 9.0 Correspondance (Information) ;
- 10.0 Date de la prochaine réunion : Assemblée générale des parents le mardi 14 septembre 2021 à 19h ;
- 11.0 Levée de l'assemblée ;
- 12.0 Information du comité de parents.

Il est proposé par Julie Faucher, appuyé par Michèle Joyal,

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 mai 2021

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du Conseil d'établissement dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 ;

Il est proposé par Jean-Philippe Lehoux, appuyé par Michèle Joyal,

Et résolu :

QUE le procès-verbal soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le bal : les directives ont été reçues par le ministère de l'Éducation qui nous permet de recevoir les parents et les élèves pour un maximum de 250 personnes. Nous sommes choyés d'être une petite école dans ce contexte. Il y aura donc un tapis rouge, une remise de diplômes devant les parents, un souper ainsi qu'une soirée dansante le 23 juin 2021 au gymnase de l'école.

Finissant de l'an passé carte-cadeaux : il n'est pas possible d'offrir de cartes-cadeaux pour l'argent qu'ils avaient amassé puisque ça ne compte pas pour un bien. Maxime s'occupe de régler le dossier avant le 30 juin avec l'ancienne présidente Florence Demers.

6.0 MOT DE LA DIRECTION

6.1 PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES DOCUMENTS (APPROBATION)

Le centre de services scolaire a adopté la *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigée des parents ou des usagers* conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'ESLS a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel et la direction de l'ESLS, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'ESLS.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'ESLS seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- les différentes politiques du centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- le projet éducatif de l'ESLS qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);
- les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'ESLS (art. 74 LIP). Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

Il est proposé par Julie Faucher, appuyé par Isabelle Grimard,

Et résolu :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2021-2022. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 EFFETS SCOLAIRES ET FRAIS CHARGES AUX PARENTS (APPROBATION)

En vertu de l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit être consulté, dans le cadre du budget de l'ESLS, sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'étude;

Les enseignants ont présenté à la direction une proposition concernant le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement de leurs programmes. Ces manuels et ce matériel sont approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Les parents du conseil d'établissement ont pu poser des questions et recevoir des réponses sur les contributions financières exigées qui pourraient découler de ces choix, par exemple, pour des cahiers d'exercices.

Il est proposé par France Légaré, appuyé par Marlène Dubois,

Et résolu :

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE quant aux dépenses consécutives au choix des manuels et du matériel didactique dont la liste apparaît en annexe.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 LISTES DU MATÉRIEL SCOLAIRE (APPROBATION)

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3^e et 4^e paragraphes de la LIP;

Les listes proposées par la direction :

- ont été élaborés avec la participation des enseignants;
- respectent le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;
- respectent la *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigée des parents ou des usagers*, adoptés par le centre de services scolaire;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2020-2021.

Il est proposé par Isabelle Grimard, appuyé par Julie Faucher,

Et résolu :

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2021-2022 et d'en déposer une copie à être versée en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'ACHEMINER les listes appropriées aux élèves

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 BUDGETS FONDS 2 ET FONDS 3 (INFORMATION)

Le fonds 2 : sont les mesures et les budgets non ciblés. Il doit rester 5% du budget non utilisé à la fin de l'année. Mme Perreault prévoit se rendre à environ 7%.

Le fond 3 sera équilibré à la fin de l'année avec tous les postes budgétaires.

Mme Perreault explique les différents postes budgétaires et les différentes dépenses.

6.5 RÉOLUTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022 (ADOPTION)

Mme Perreault nous fait la présentation des prévisions budgétaires.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et transmettre à la Commission scolaire de la Riveraine son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2020-2021, et ce, pour l'école ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par la commission scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement ;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT que le budget initial de l'école comprend les crédits alloués pour les mesures dédiées et protégées, conformément aux recommandations formulées par le comité de répartitions des ressources et acceptées par le Conseil des commissaires ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

Il est proposé par Monika Fitz, appuyé par Jean-Philippe Lehoux

Et résolu :

D'ADOPTER le budget de l'école 2021-2022 et de le transmettre à la Commission scolaire de la Riveraine dans l'état et la forme présentée et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 ENTRÉE ADMINISTRATIVE, 19 AOÛT 2021 (INFORMATION)

Organisée en présentiel puisqu'on devrait être en mesure de ne pas avoir de bulles-classes. Les parents qui peuvent donner de leur temps sont les bienvenus. Aucun retard dans les commandes jusqu'à présent. FMS et Accès DEP seront aussi présents lors de cette journée contrairement aux années antérieures.

6.6 PROJET ÉDUCATIF/PLAN DE RÉUSSITE (INFORMATION) :

Présentation des objectifs, 2020 vs 2021

- 1- Réduire l'écart entre les gars et les filles toutes matières confondues : 24,2% vs 2,7%
- 2- Sentiment de sécurité : 65,7% toujours en sécurité vs 82%
- 3- Informations transmises aux parents : 84% de satisfaction vs 82%

Certains points à retravailler, mais il faut considérer l'année particulière que nous avons vécue et qui peut biaiser les résultats.

7.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CÉ

7.1 MOT DU PRÉSIDENT

7.2 RAPPORT ANNUEL DU CÉ

M. Cardinal nous fait la lecture du rapport annuel.

Il est proposé par Julie Faucher, appuyé par Isabelle Grimard,

D'ADOPTER le rapport annuel du Président tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 BUDGET CÉ – TRÉSORERIE

Sera utilisé pour les activités spéciales de la fin d'année, dont le dîner hot-dog.

8.0 AUTRES SUJETS :

- a. Vaccins : Mme Fitz souligne le point que les vaccins seront donnés juste avant les examens, est-ce que si les effets secondaires seront pris en compte s'il y en a ? Tout d'abord nous devons être la première école le 7 juin, mais les vaccins ont été retardés. En date de la semaine dernière, peu d'élèves étaient inscrits, mais plusieurs sont allés d'eux-mêmes avant la date prévue à l'école. Mme Perreault assure que s'il y a lieu ce sera géré au cas par cas.
- b. Exemption d'examen de fin d'année : Mme Faucher demande s'il faut valider l'absence de l'enfant s'il est exempté. Mme Perreault indique que l'absence n'a pas besoin d'être motivée. M. Lehoux mentionne l'importance de faire un rappel pour le nettoyage des cases si l'élève finit plus tôt.
- c. Inauguration de la classe extérieure ce jeudi avec la presse. Ce fut une expérience très enrichissante et mobilisante pour les élèves impliqués. Mme Fitz apporte le point d'y amener l'internet, ça reste à valider pour l'an prochain.
- d. Nomination de la nouvelle direction adjointe : Mme Girard quitte vers le secteur ouest nous accueillerons donc Hélène Crochetière l'an prochain.
- e. Galas Méritas : M. Cardinal souligne encore le beau travail de tout le personnel qui a organisé ce gala, ce fut une grande réussite.

9.0 CORRESPONDANCE (INFORMATION)

Aucune

8.0 DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

Assemblée générale des parents le mardi 14 septembre 2021 à 19h00.

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités,

Il est proposé par France Légaré, appuyé par Monika Fitz,

Et résolu :

QUE la séance soit levée à 19h57 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Aucune information.

Rédigé par Véronique Leclerc, secrétaire

Bryan Cardinal, président

Aglaé Perreault, directrice